

CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SPECIFIQUES

Réf.ATJ17151116

Unité de compte constituée d'instruments financiers complexes ADEQUITY TARGET JANVIER 2017 (FR0013210382)

Versement (initial ou complémentaire) ou arbitrage

Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
libellé en euros et/ou en unités de compte

Pour un investissement sur le marché primaire, la période de commercialisation s'entend :

- Pour APICIL Assurances : jusqu'au 24 janvier 2017
- Pour APICIL Life :
 - o Pour les affaires nouvelles (hors investissement direct) : jusqu'au 23 décembre 2016
 - o Pour les versements complémentaires et les arbitrages jusqu'au 24 janvier 2017

Les souscriptions ou opérations de versements complémentaires ou d'arbitrages doivent impérativement parvenir avant les dates précitées.

Tout formulaire incomplet ne sera pas traité.

Contrat n° : dénommé
Souscripteur (*nom-prénom*) :
Conseiller :

Conformément aux Conditions Générales/à la proposition d'assurance/au projet de contrat valant note d'information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation cité en objet, le Souscripteur a la possibilité d'investir son épargne sur le support en unité de compte ADEQUITY TARGET JANVIER 2017 :

- dans le cadre d'un **versement initial ou complémentaire**
- ou d'un **arbitrage** vers ce support.

Les minimas d'investissement sont les suivants :

- Pour APICIL Assurances :
 - o Versement initial : 1 000 € minimum
 - o Versement complémentaire : 300 € minimum
 - o Arbitrage : 300 € minimum vers ce support
- Pour APICIL Life :
 - o Versement initial : 5 000 € minimum
 - o Versement complémentaire : 5 000€ minimum
 - o Arbitrage : 5 000 € minimum vers ce support

Avant d'investir sur cette unité de compte constituée d'instruments financiers complexes, le Souscripteur s'est assuré, grâce aux informations et conseils adaptés, délivrés par son Conseiller, qu'il a bien compris la nature des supports et les risques afférents.

Spécificités propres à APICIL Life :

En sus, les souscripteurs ayant souscrit un contrat d'assurance vie ou de capitalisation assuré par la succursale Française de APICIL Life doivent respecter les limites suivantes :

- L'investissement total par contrat sur un ou des support(s) en unités de compte constitué(s) d'instruments financiers complexes est limité à 50% du capital constitué au moment de l'opération incluant le versement initial et complémentaire ou l'arbitrage, lorsque le garant a un rating S&P égal à A ou A- ou un rating équivalent auprès d'une autre agence de notation au moment du lancement du titre de créance. Toutefois, la limite précitée ne s'appliquera pas si les deux conditions ci-dessous sont respectées (conditions cumulatives) :
 - o la valeur de rachat du contrat est supérieure ou égale à 125 000 euros net de frais,
 - o le souscripteur déclare une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 250 000 euros.



1. Caractéristiques générales des unités de compte structurées

Un produit structuré est **un titre de créance complexe**.

Les unités de compte constitués d'instruments financiers complexes sont des produits financiers **présentant une performance conditionnelle** qui n'est constatée qu'à la date de maturité ou à une date de remboursement anticipé telle que décrite dans la brochure commerciale de présentation, et dont les paramètres sont prédéfinis en fonction des évolutions des marchés financiers. La performance du support est sensible à des scénarios extrêmes et ne représente pas un engagement de l'assureur. L'Assureur ne garantit pas non plus le Souscripteur vis-à-vis de l'éventuel risque de défaut de l'émetteur du support de l'unité de compte, ce risque étant intégralement assumé par le Souscripteur.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que les supports en unités de compte constitués d'instruments financiers complexes sont des supports risqués. Ces supports s'adressent à des souscripteurs ayant un profil de risque élevé.

Comme pour toute unité de compte, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les Unités de Compte constituées d'instruments financiers complexes se présentent, selon les émetteurs, sous différentes formes juridiques (non exhaustives) : obligation, EMTN (Euro Medium Term Note), BMTN (Bon à moyen terme négociable), titre de créance.

Les produits éventuellement attachés à une unité de compte constituée d'instruments financiers complexes en cours de vie du produit sont réinvestis sur le support en euros (pour les contrats assurés par APICIL Assurances)/sur le support monétaire (pour les contrats assurés par APICIL Life).

Le capital constitué sur les unités de compte constituées d'instruments financiers complexes est, à l'échéance du produit, arbitré gratuitement vers sur le support en euros (pour les contrats assurés par APICIL Assurances)/sur le support monétaire (pour les contrats assurés par APICIL Life).

2. Caractéristiques propres à l'unité de compte ADEQUITY TARGET JANVIER 2017

Les particularités de fonctionnement et les objectifs de ce support ont été présentés au Souscripteur lors de la remise du document « Termes et Conditions Indicatifs » et de la brochure commerciale.

✓ **Absence de garantie en capital :**

Cette unité de compte est un instrument financier non garanti en capital. Elle fait donc courir un risque de perte en capital.

Conséquences sur le montant du capital investi en cas de sortie anticipée du support :

Le souscripteur est informé qu'en cas de rachat du contrat avant son terme et avant la date de maturité du support ou au terme en cas de survenance des scénarii défavorables et du scénario extrême, il existe un risque de perte en capital puisque le montant versé sera équivalent à la valeur liquidative du support au jour de la survenance de l'évènement considéré qui peut être inférieure à la valorisation initiale.

✓ **Liquidité :** Dans des conditions anormales de marché, le support peut devenir faiblement liquide voire totalement illiquide, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre le support ou par une dégradation substantielle du prix en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat.

Risque de contrepartie : L'insolvabilité de l'émetteur ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle des sommes investies.

✓ **Restrictions à la souscription :** Non-éligibilité de ce support aux Souscripteurs de plus de 75 ans, aux mineurs, aux majeurs protégés et aux non-résidents.

✓ **Différents scénarios de performance** sont décrits dans la brochure commerciale.



APICIL Assurances- Entreprise régie par le Code des Assurances, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Siège social 38 rue François Peissel – 69300 CALUIRE ET CUIRE - RCS Lyon 440 839 942 Capital 114 010 000€

APICIL Life S.A- Entreprise d'assurance de droit luxembourgeois- Siège social 18-20, rue Edward Steichen à L2540 Luxembourg. RCS Luxembourg section B n°160.699. Capital 35 742 841 € Succursale pour la France Tour Franklin, la Défense 8, 100-101 Terrasse Boieldieu, 92042 Paris la Défense cedex. RCS Nanterre 538 611 286

3. Déclarations et signature du Souscripteur

Les déclarations et questions suivantes ont pour objectif de s'assurer de la bonne compréhension du Souscripteur de la nature de cette unité de compte et des risques y afférents :

▶ **J'atteste avoir en ma possession :**

- le document « Termes et Conditions Indicatifs » du support ADEQUITY TARGET JANVIER 2017 (FR0013210382) émise par ADEQUITY,
- ainsi que la brochure commerciale de présentation de cet instrument financier,

en avoir pris connaissance, en avoir compris et accepté les termes.

oui non

▶ **Je déclare avoir reçu de la part de mon Conseiller l'ensemble des informations nécessaires à ma parfaite compréhension** de la nature du support, des risques y afférents ainsi que des conséquences d'une sortie anticipée.

oui non

▶ Le support ADEQUITY TARGET JANVIER 2017 présente-t-il un risque de perte en capital à la date de maturité ?

oui non

▶ En cas de rachat ou d'arbitrage sortant avant la maturité du support, puis-je subir une perte en capital ?

oui non

▶ Pour l'assurance vie, si je n'ai pas souscrit l'option garantie décès plancher en cas de décès avant la date de maturité du support, le capital constitué qui sera versé à mes bénéficiaires peut-il être inférieur au cumul des primes versées nettes de frais ?

oui non

▶ Les fluctuations des sous-jacents ont-elles un impact sur le prix du support ADEQUITY TARGET JANVIER 2017 ?

oui non

▶ Le montant de remboursement (anticipé ou à date de maturité) précisé dans les documents de présentation du support ADEQUITY TARGET JANVIER 2017 est-il exprimé brut des frais de gestion de mon contrat et des prélèvements fiscaux et sociaux (c'est-à-dire sans déduction de ces frais et prélèvements) ?

oui non

▶ Le défaut de l'émetteur du produit et/ou de son garant a-t-il un impact sur le montant du capital remboursé ?

oui non

▶ **Je déclare avoir été clairement informé(e) qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites, les unités de compte étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. De ce fait, l'Assureur ne peut s'engager que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. En qualité de Souscripteur, je supporte l'ensemble des risques financiers au titre des investissements réalisés sur les unités de compte.**

oui non

▶ Je déclare par la présente :

- Pour APICIL assurances : que les sommes versées sur ce support représentent moins de 5 % de mon patrimoine global. oui non
- Pour APICIL Life : je déclare posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 250 000 € (NB : la fortune en valeurs mobilières s'entend comme la valeur totale des instruments financiers détenus par le souscripteur augmentée des dépôts bancaires et de la valeur de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation diminuée des dettes de toute nature).

Fait à : le : en 3 exemplaires, dont l'un est resté en ma possession.

Lu et approuvé
Signature du Souscripteur

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant et sur tout fichier. Pour l'exercer, adressez-vous

- Pour APICIL Assurances : par courrier à Groupe APICIL – Relation client - 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.
- Pour APICIL Life : par email à l'adresse suivante contactinformatiqueetlibertes@intencial.fr



APICIL Assurances- Entreprise régie par le Code des Assurances, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Siège social 38 rue François Peissel – 69300 CALUIRE ET CUIRE - RCS Lyon 440 839 942 Capital 114 010 000€

APICIL Life S.A- Entreprise d'assurance de droit luxembourgeois- Siège social 18-20, rue Edward Steichen à L2540 Luxembourg. RCS Luxembourg section B n°160.699. Capital 35 742 841 € Succursale pour la France Tour Franklin, la Défense 8, 100-101 Terrasse Boieldieu, 92042 Paris la Défense cedex. RCS Nanterre 538 611 286